

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE

REACTUALISATION DE LA
POLITIQUE NATIONALE DE LA FAMILLE

Septembre 2006

Acronymes

AGR :	Activité Génératrice de Revenu
APE :	Association des Parents d'Elèves
CDHLCPI :	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CMAP :	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CNC :	Centre de Nutrition Communautaire
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSP :	Code du statut personnel
DFE :	Direction de la Famille et de l'Enfant
EDSM :	Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie
IEC :	Information, Education Communication
MAED :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MCLAOIEO :	Ministère Chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation Islamique et de l'Enseignement Originel
MCJS :	Ministère de la Culture, de La Jeunesse et des Sports
MC :	Ministère de la Communication
MDRE :	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MEFS :	Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire
MFPE :	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
MJ :	Ministère de la Justice
MSAS :	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
OEV :	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
ONU :	Organisation des Nations Unies
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation non Gouvernementale
ONS :	Office National des Statistiques
PIB :	Produit Intérieur Brut
PEV :	Programme Élargi de Vaccination
PNDSE :	Programme National de Développement du Secteur Educatif
PNF :	Politique Nationale de la Famille
PNSR :	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPTTE :	Pays Pauvres Très Endettés
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SR :	Santé Reproductive
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Table de Matières

Acronymes.....	2
Table de Matières	3
I. INTRODUCTION	4
II. CONTEXTE GENERAL	7
III. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FAMILLE	10
3.1. Situation matrimoniale	12 <u>1</u>
3.2. Eclatement de la famille et ses conséquences	12
3.3 Famille et santé.....	12
3.4 Famille et nutrition	13
3.5. Famille et scolarisation des enfants	13
3.6. Famille, logement et confort.....	14
3.7. Famille et Emploi	16
3.8. Famille et comportements néfastes	16 <u>7</u>
3.9. Intérêt accordé à la famille	18
IV. POLITIQUE DE LA FAMILLE	20
Axe 1 : Famille et Cadre législatif et institutionnel.....	21
Axe 2 : Famille et éducation.....	23
Axe 3 : Famille et Ressources économiques	23
Axe 4 : Famille et Services socio- sanitaires.....	24
Axe 5 : Familles à Situations particulières	25
Axe 6 : Changement des mentalités et plaidoyer	25 <u>6</u>
V. MATRICE DES ACTIVITES 2006-2010	29

I. INTRODUCTION

Structure de base des sociétés humaines, la famille – par le passé comme au présent - assure des fonctions vitales, dont ne peut s'en passer ni l'individu, ni la société.

En tant qu'unité organisationnelle, son rôle s'accroît et se consolide de plus en plus, en raison notamment des rapides changements socio-économiques et culturels que connaît le monde et des déséquilibres qu'ils créent au sein de la société et qui affectent le fonctionnement de ses différentes composantes.

Aussi, l'intérêt international accordé désormais à la famille, notamment par les organisations des Nations Unies et certaines organisations sous régionales (Ligue arabe, Union africaine, etc.), reflète – t – il l'impact et l'acuité du rôle central de cette structure, lourdement affecté par les effets des guerres, de la violence, de la pauvreté et du relâchement des solidarités sociales; bien qu'à des degrés variables d'une société à une autre, suivant les milieux socioculturels et les conditions économiques et politiques environnantes.

En Mauritanie, les problèmes de la famille constituent principalement des manifestations des changements rapides, vécus par notre société et dont les effets sont plus manifestes en milieu urbain et péri urbain.

La consécration de l'année 1994, année internationale de la famille, reflète la prise de conscience de la Communauté Internationale de la gravité des changements vécus par la famille aux niveaux structurel et fonctionnel : une situation qui requiert la sensibilisation de tous les gouvernements et des organisations de la société civile concernées afin qu'ils procèdent à l'élaboration/ révision de leurs politiques et programmes dans une optique de recentrage autour du thème de la famille

En harmonie avec cette dynamique internationale en faveur de la famille, notre pays a organisé de nombreuses activités qui ont porté sur : la recherche, l'orientation et le soutien aux familles menacées d'éclatement. Aussi, la commémoration de l'année de la famille a coïncidé, au niveau national, avec la création d'un Secrétariat d'État à la Condition Féminine chargé de : la promotion de la femme, la protection de l'enfant et l'amélioration de la situation de la famille. Ce secteur a élaboré une Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) qui constitue le référentiel du Gouvernement en la matière.

L'effort s'est consolidée depuis avec l'adoption par le Gouvernement de la Déclaration de Politique de Population (DPP) où la famille constitue un axe principal visant à consolider le rôle de la cellule de base au sein de la société et à appuyer sa capacité à remplir convenablement les fonctions qui sont les siennes.

En dépit de l'adoption de la DPP et de la SNPF, l'ampleur et la diversité des problèmes posés rendait indispensable l'élaboration et de la mise en œuvre de nouvelles stratégies ou politiques spécifiques susceptibles, non seulement de traiter les insuffisances constatées, mais aussi de leur trouver des solutions durables.

Pour ce faire, le SECF a inscrit parmi ses priorités pour l'année 1998 l'élaboration d'une politique de la famille qui doit constituer un cadre approprié pour traiter les problèmes de la famille et répondre à ses aspirations, conformément aux valeurs de la société mauritanienne d'une part et aux exigences de développement d'autre part.

Un diagnostic a été alors établi lors du *mois de la famille* (juillet 1998). A travers des angles divers, il a fourni une radioscopie des problèmes essentiels auxquels est confrontée la famille, notamment aux niveaux structurel et fonctionnel. L'analyse a également dégagé les contraintes et les risques de dislocation qui menacent la famille et qui nécessitent sans délais la prise de mesures appropriées afin d'éviter une aggravation de la situation.

Suite à une large concertation, une première Politique de la famille a été adoptée en 1998 et a été mise en œuvre au cours des années suivantes. Elle s'articule autour de 5 principaux axes:

- Famille et cadre juridique et organisationnel ;
- Famille et éducation ;
- Famille et ressources économiques ;
- Famille et services socio- sanitaires ;
- Familles à situations spéciales.

Parmi les résultats de cette première politique figure l'adoption en 2001 par le Parlement, et pour la première fois dans l'histoire du pays, du **Code du Statut Personnel** (CSP). Ce code a permis de combler le vide résultant de l'absence de texte juridique propre à la famille qui définit le cadre juridique du mariage et les droits et devoirs des différents membres de la famille (enfants, époux, parents). Le CSP a été soumis à une large concertation et a fait l'objet d'une importante vulgarisation auprès des populations, à laquelle ont activement participé les départements ministériels concernés, les médias et les structures de la société civile.

La mise en oeuvre de la première politique de la famille a permis en outre d'obtenir les résultats suivants :

➤ **Au niveau du cadre juridique et organisationnel :**

- Sensibilisation et mobilisation sociale autour de la politique de la famille et des approches préconisées en matière de règlement des conflits familiaux ;
- Redynamisation du service des litiges familiaux (réception de plaintes, orientation, conseil et appui juridique ...).

➤ **Au niveau de la famille et de l'éducation :**

- Adoption d'une politique nationale de développement de la petite enfance ;
- Insertion d'une composante relative à la petite enfance au niveau du PNDSE ;
- Ouverture d'un Centre de formation des formateurs de la petite enfance et réactualisation des programmes du préscolaire ;
- Formation et encadrement du personnel des jardins d'enfants et des garderies communautaires ;
- Elaboration de programmes médiatiques axés sur la complémentarité entre école et foyer.

➤ **Au niveau des ressources économiques de la famille et l'appui à ses capacités en matière de production et de gestion :**

- Mise en place d'un projet pilote pour la famille productive, au niveau de Nouakchott et de Nouadhibou (au profit de 60 familles) ;
- Organisation de campagnes médiatiques valorisant l'épargne et l'adéquation entre dépenses et revenus.

➤ **Au niveau de la famille et les services socio- sanitaires :**

- Sensibilisation et mobilisation sociale sur les questions de la santé reproductive ;
- Participation aux campagnes de vaccination et de promotion de l'allaitement maternel ;
- Aide aux enfants sans soutien.

➤ **Au niveau des familles à situations spéciales** (peu de réalisations ont été effectuées).

La mise en oeuvre de la politique de la famille devait toutefois connaître des contraintes non négligeables dont:

1. L'absence de composante propre à la famille dans le CSLP, référentiel de base des politiques du pays ;
2. Le nombre limité de bailleurs de fonds intervenant en faveur de la promotion de la famille ;
3. L'absence de stratégie de communication accompagnant la mise en oeuvre de la première politique de la famille ;
4. L'absence de cadre de concertation et de coordination pour le suivi de la mise en oeuvre des activités menées par les différents Départements et partenaires impliqués ;
5. L'inexistence d'indicateurs de suivi et de performance relatifs à la famille.

Ainsi, très tôt le besoin de réactualisation de cette politique s'est fait sentir, particulièrement avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ainsi que les recommandations des différents sommets relatifs à la famille, notamment la promulgation de la stratégie arabe de la famille en 2003 et la tenue des sommets et forums de Maputo (2003), Cotonou (juillet 2004), Le Caire (2004), Doha (décembre 2004) et Chine (2005).

Par ailleurs, la révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté offre une opportunité pour la réactualisation des différentes stratégies.

Le processus de réactualisation s'est voulu participatif et a engendré une concertation soutenue à travers des journées de réflexion tenues à Nouakchott et à l'intérieur du pays. Ainsi, des tables rondes ont été organisées à Nouakchott (décembre 2004) et à Kiffa (juillet 2005). Des dizaines de représentants des services publiques, des collectivités locales et de la Société civile - dont plusieurs personnes-ressources - ont participé aux travaux de ces rencontres.

Signalons, enfin, que le présent projet de Politique de la famille, part d'une analyse de la situation, capitalise l'ensemble des apports des rencontres nationales, s'inspire des stratégies arabes et africaines réalisées durant ces dernières années et intègre les OMD.

II. CONTEXTE GENERAL

Pays Ouest africain, la République Islamique de Mauritanie s'étend sur une superficie de 1.030.700 Km² qui relie l'Afrique du Nord à l'Afrique subsaharienne. A l'Ouest, elle dispose d'un littoral long de 700 Km environ sur l'Océan Atlantique.

Au niveau démographique, la Mauritanie compte 2.508.159 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'habitat – RGPH 2000, ce qui représente une densité de près de 3 habitants au Km². La population sédentaire a connu un accroissement soutenu (67.6% en 1977 ; 88% en 1988 pour atteindre 95.2% en 2000) dont la deuxième facette est la perte de vitesse des effectifs nomades (4.8% en 2000, alors qu'ils étaient de 12% en 1988 et 32.9% en 1977). Les femmes représentent 51,2%, les hommes 48,8%. Quant à la répartition de la population par groupes d'âge, elle fait apparaître l'importance de la base de la pyramide, donc le caractère jeune de la population du pays, avec 42,2% de personnes âgées de moins de 15 ans, 54,2% pour les 15-64 ans et seulement 3,6% pour les personnes âgées de 65 ans et plus, en dépit d'une progression de l'espérance de vie au cours des dernières années (elle s'établit autour de 54 ans pour les hommes et 56 pour les femmes). Le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est plus élevé en milieu rural (44,8%) qu'en milieu urbain (38,1%). Par contre, la proportion des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est relativement plus faible en milieu rural (51,2% contre 59,0% pour le milieu urbain).

Au niveau climatique, la Mauritanie est caractérisée globalement par un climat saharien chaud et sec au Nord et sahélien au sud. Le pays peut être divisé en trois grandes zones naturelles (i) la zone de la vallée du fleuve, avec ses cultures irriguées et de décrue ; (ii) la zone sahélienne, au sud d'une ligne allant de Nouakchott à Nema, en passant par Kiffa. C'est une zone agropastorale, caractérisée par des précipitations annuelles variant de 100 à 300 mm.; et (iii) la zone saharienne, au Nord de la ligne précitée, avec des précipitations irrégulières, variant de 50 à 100 mm et des points d'eau rares en dehors des oasis. A noter que sous l'effet de divers facteurs dont la désertification et la surexploitation des ressources naturelles, le désert a progressé au cours des 30 dernières années de près de 100 km vers le sud du pays, engendrant la désertification de quelque 150 000 km².

Au niveau administratif et politique, le pays compte 13 wilayas (régions), 53 Moughataas (départements) et 216 communes. Depuis les années 90, la Mauritanie s'est engagée dans un processus démocratique avec l'adoption de la « constitution du 20 juillet 1991 » qui a consacré la séparation des pouvoirs, permis le multipartisme et créé plusieurs organes institutionnels: le Sénat, l'Assemblée Nationale, le Conseil Constitutionnel, le Conseil Economique et Social, le Haut Conseil Islamique, la Haute Cour de Justice, le Médiateur de la République et la Cour des Comptes. Cette expérience a néanmoins connu des déficiences notoires au cours de la dernière période du fait du sabotage des organes constitutionnels et du blocage politique qui ont entraîné le mouvement correctionnel du 03 août 2005.

La Mauritanie est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous régionales comme : le CILS, l'OMVS, l'UMA, la Ligue Arabe, l'Union Africaine, l'OCI et l'ONU.

Au niveau économique, après les programmes d'ajustement structurel engagés au milieu des années 80 avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en vue de rétablir les équilibres macro-économiques et assainir les finances publiques, la Mauritanie a été l'un des premiers pays ayant bénéficié de la réduction de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE ; ce qui lui a permis d'asseoir une vision globale de

développement économique et social à long terme. Celle – ci s’est traduite depuis janvier 2001 par l’élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015.

S’agissant de la pauvreté, les résultats de l’EPCV 2000 montrent qu’elle touche 46,3 % de la population, en dépit du recul du seuil de pauvreté durant les années 90 (le pourcentage des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté ayant passé de 57% en 1990 à 50,5% en 1996) et la baisse du taux d’extrême pauvreté au cours de la même période (même si ce recul a chuté à 1% sur la période 1996-2000). L’incidence de la pauvreté est toutefois plus prononcée en zones rurales, où elle atteint 71% dans la zone « Rural Fleuve » et 55% dans la zone « Rural autre » ; alors qu’à Nouakchott et dans les autres villes le taux est moins élevé (25%). Cette forte incidence de la pauvreté en monde rural serait liée à la faible diversification des sources de revenus des familles et aux contraintes qui pèsent sur l’agriculture et l’élevage, qui sont les deux principales sources d’emploi dans ce milieu rural où le sous-emploi et la précarité touchent pas moins de la moitié de la population occupée.

Au niveau de la santé, le tableau ci- après présente les principaux indicateurs sanitaires réalisés :

Indicateurs	Taux	Source
Espérance de vie à la naissance (ans)	56.9	
Taux de mortalité maternelle	747	EDSM 2000-2001
Taux de mortalité infantile (pour mille)	74	EDSM 2000-2001
Taux de mortalité infanto- juvénile (pour mille)	116	EDSM 2000-2001
Taux de fécondité	4.7	
Taux de couverture vaccinale (2002)		PEV/MSAS
- BCG	98%	
- POLIO 3	80%	
- DTC 3	83%	
- VAR	81%	
- VAT 2 et plus	24%	
Taux de couverture des consultations prénatales (2000)	51.3%	PNSR/MSAS
Taux de couverture des consultations postnatales (1999)	9.2%	PNSR/MSAS
Accessibilité géographique dans un rayon de moins de 5 km	52-65%	Revue IB 2000
Accessibilité géographique dans un rayon de 10 km (1999)	80%	Revue IB 2000
Accessibilité financière	70%	Revue IB 2000
Dépenses de santé par habitant et par an (1995)	1226 UM	Revue IB 2000
Nombre de consultations/habitant/an	1.8	Revue IB 2000
Intervalle inter génésique (mois)	35	Revue IB 2000

Par ailleurs, les ratios des différentes catégories de personnel médical et paramédical comparées aux normes de l’OMS se présentent en 2003 comme suit :

Catégorie	Norme OMS	Ratio en Mauritanie
Médecins généralistes et spécialistes	1/6760	1/7806
Sages-femmes	1/2060	1/11461
Infirmiers (IDE et IMS)	1/2180	1/2172

Bien que le ratio médecins et infirmiers soit proche de celui de l'OMS, on souligne un déséquilibre dans la répartition des différentes catégories du personnel entre la Capitale et l'intérieur du pays. Les disparités importantes affectent la disponibilité et la qualité des services offerts aux familles à l'intérieur du pays. Le déficit est particulièrement perceptible au niveau des sages-femmes et ce malgré les efforts consentis. Pour combler ce déficit aigu, le Département de la santé a procédé au recrutement et à la formation d'accoucheuses traditionnelles...

L'EPCV 2000 montre que la diarrhée et les maladies pulmonaires constituent les principales causes de consultation dans le nord de la Mauritanie (Nouadhibou, Tiris Zemour, Inchiri, Adrar), en raison notamment de la malnutrition et des vents de sable ; alors que le paludisme reste la première cause de consultation dans les autres Wilayas, en raison du fleuve, des lacs et globalement du climat humide et du niveau de pluviométrie.

Au niveau de l'éducation, deux systèmes cohabitent en Mauritanie, le premier est un système non formel formé par les mahadras, ou écoles coraniques, le second formel regroupe les écoles fondamentales et les établissements secondaires et supérieurs.

De traditions séculaires, l'enseignement originel couvre tous les niveaux de l'éducation (du préscolaire à l'université) et contribue aujourd'hui à l'effort d'alphabétisation et au tarissement de ses sources (il accueille près de 10% des enfants en âge scolaire). L'enquête organisée en 2001 par le Département de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Originel a permis de recenser 3.098 mahadras réparties en trois catégories : 2000 *mahadras exclusivement* coraniques, 865 *mahadras* spécialisées où sont enseignées deux disciplines (le Coran et une autre discipline) et 233 *Jamia ou mahadra* générale, où toutes les disciplines originelles (Coran, théologie, langue et littérature arabe...) sont enseignées.

L'éducation préscolaire est restée quasiment négligée jusqu'au milieu des années 90 (les jardins d'enfants publics n'étaient que 9 en 1990). C'est à partir de 1996, qu'elle a connu un développement soutenu, avec l'intérêt accordé par la société civile aux structures d'accueil préscolaires. Les effectifs de ces structures sont passés de 18 à 214 en 2001. Elles accueillent en moyenne 80 enfants chacune. Le taux de pré scolarisation, qui était estimé à 0,3% en 1996, a atteint 3,6% en 2000 et dépasse légèrement 4% en 2001 (l'EDSM 2000-01). Ce taux reste toutefois très faible comparé aux besoins de cette tranche d'âge.

Quant au système scolaire qui accueillait au lendemain de l'indépendance seulement 17% des garçons et 5% des filles en âge de scolarisation, il a connu au cours des dernières décennies des progrès considérables sur le plan quantitatif. Le taux brut de scolarisation a atteint globalement 83.4% en 1999/2000 et celui des filles 81.3%. Toutefois, 30% des enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés dans, les taux nets de scolarisation demeurant à des niveaux modestes (70% en 2002/03). Et, si dans la majorité des wilayas la situation de l'accès et de l'équité progresse de manière satisfaisante, les wilayas du sud et de l'Est (Guidimagha, Gorgol, Brakna et les deux Hodh) enregistrent des taux d'accès au Fondamental en-dessous de la moyenne nationale.

Par ailleurs, la tendance à l'abandon en cours de scolarité a augmenté parallèlement à l'accroissement des taux de scolarisation, atteignant des taux inquiétants (54,7% en 2001/02).

En raison de la priorité accordée à l'accès au détriment de la qualité, le rendement du système éducatif a connu un recul notoire. Pour y faire face, la réforme de 1999 s'est fixée entre autres objectifs la correction des anomalies de la réforme antécédente par l'unification du système éducatif, le renforcement de l'enseignement de l'instruction civique, l'amélioration de l'enseignement des langues et le renforcement du niveau des élèves. La réforme prévoit, en particulier, l'augmentation du cursus du 1er cycle secondaire d'une année et le renforcement de l'enseignement des matières scientifiques.

Au niveau de l'alphabétisation, selon les données de l'EDSM (2000-01), 31% des femmes et 21% des hommes n'ont reçu aucune instruction ; 27% des femmes et 19% des hommes n'ont reçu qu'un enseignement coranique. Une personne (femme ou homme) sur quatre (respectivement 28% et 26%) a reçu un enseignement primaire. Au-delà, les taux deviennent faibles : 8% des femmes et 14% des hommes ont suivi le premier cycle du secondaire et 6% des femmes et 15% des hommes le second cycle du secondaire. Seul 1% des femmes et 5% des hommes ont accédé à l'enseignement supérieur.

Une légère amélioration du taux d'alphabétisation est constatée chez les jeunes générations. En effet, en se référant à la population âgée de 10 ans ou plus, on trouve un taux d'alphabétisation de 53,1% selon les résultats du RGPH 2000 ; ce chiffre s'élève à 58,7% selon les résultats de l'EPCV 2004.

L'examen du taux d'alphabétisation (pour la population âgée de 15 ans et plus) par genre et par milieu révèle des disparités non négligeables au niveau spatio-temporel comme le montre le tableau ci-après :

Evolution du taux d'alphabétisation par sexe et milieu

Milieu/genre		2000	2004	Variation (en %)
Milieu	Rural	45,00%	44,70%	0,30%
	Urbain	75,00%	70,90%	4,10%
Genre	Hommes	62,90%	64,60%	-1,70%
	Femmes	51,60%	47,50%	4,10%
Ensemble		57,20%	55,60%	1,60%

Source : Résultats de l'EPCV-2004

L'analyse de la situation de l'alphabétisation en 2004 par wilaya, fait état de cinq wilayas enregistrant des taux en deçà de la moyenne nationale. Il s'agit des wilayas du Gorgol (28,6%), du Guidimagha (34,3%), de l'Assaba (43,9%), du Hodh ECharghi (45,2%), du Hodh El Gharbi (48,1%) et du Brakna (49,6%). Le meilleur taux d'alphabétisation, est enregistré à Nouakchott (76,4%).

Une comparaison des résultats 2004 à ceux de 2000, montre que les wilayas du Hodh ECharghi, du Brakna, du Trarza et du Gudimagha ont connu une évolution positive de leur taux d'alphabétisation, alors que les autres wilayas ont enregistré une baisse variant de -0,9 points à Nouakchott à -14,3 points dans la wilaya de Tiris Zemour.

III. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FAMILLE

3.1. Situation matrimoniale

Le mariage constitue au plan social une institution essentielle, il représente le cadre légal dans lequel est instituée la filiation légitime avec ses droits et devoirs qui couvrent, entre autres, la subvention à l'entretien des enfants et les droits successoraux.

Aussi, le mariage est une pratique quasi-universelle en Mauritanie, en effet selon l'EDSM 2000-01, seulement 2% des femmes et 1% des hommes sont toujours célibataires à l'âge 45 - 49 ans.

La répartition des femmes selon l'état matrimonial se présente comme suit :

- 59% mariées,
- 29% célibataires,
- 11% divorcées
- 2% veuves.

Age au premier mariage

Selon l'EDSM 2000-01, Les femmes se marient jeunes : près d'un quart (24%) des femmes sont mariées à l'âge de 15 - 19 ans, et plus de la moitié (51%) à l'âge de 20 - 24 ans. Toutefois, l'âge au premier mariage est en recul : il est passé de 15,7 ans pour les femmes des générations anciennes (40 - 44 ans) à 19 ans pour celles de la tranche d'âge 25-29 ans. Quant aux hommes, ils se marient beaucoup plus tard (26,5 ans en moyenne au premier mariage).

Taille du ménage

Selon les données de l'EPCV 2004, la taille moyenne des ménages est de 5,7 personnes, sans qu'il y ait de différence sensible entre milieu urbain et milieu rural. Cette taille est en diminution au cours des dernières décennies, en raison de la baisse de l'indice de fécondité des femmes. Cette taille varie selon les Wilayas : la plus élevée est enregistrée au niveau des Wilayas du Guidimagha (6,4) et du Gorgol (6,4). Pour Nouakchott, la taille moyenne du ménage se situe à 5,9 personnes. Les données de l'EPCV 2004 font apparaître une différence significative entre la taille moyenne des ménages dirigés par des femmes (4,4 personnes) et celle des ménages dirigés par des hommes (5,9 personnes).

Monogamie et Polygamie

Selon l'EDSM 2000-01, les mariages monogames et polygames coexistent en Mauritanie, avec une forte différenciation selon les ethnies. Si au niveau global, la polygamie ne touche que 12% des femmes mariées, elle concerne 55% des femmes Soninkés, 32% des femmes Wolofs et 27% des femmes Pulaars ; alors qu'elle est quasi-inexistante chez les Maures (3%). Le CSP prévoit que la monogamie peut être exigée par la femme lors de l'élaboration du contrat de mariage.

Mariage consanguin

Mises à part les restrictions religieuses observées par toutes les communautés, le mariage consanguin reste une pratique courante pour la constitution de la famille dans la plupart des milieux. L'enquête EDSM 2000 montre à titre d'exemple que 68% des femmes mariées, veuves ou divorcées ont contracté des mariages avec des maris ayant un lien de parenté plus ou moins directe : 43% sont ou ont été mariées à un cousin direct, 17% à un cousin éloigné et 8% avec une autre avec lequel elles ont une relation de parenté.

Chefs de ménages

Le RGPH 2000 fait état d'un recul du taux des ménages dirigés par des femmes (29% contre 36% en 1988). Les données de l'EPCV 2004 ont fourni un taux de 18,9% au

niveau national, avec des disparités selon les milieux de résidence. Le taux est de 18% en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain. Quant à la répartition selon la situation matrimoniale, elle montre que la majorité des chefs de ménages sont mariés (77,9%) et seulement 2,9% sont célibataires.

Selon les résultats de l'EPCV 2004, le niveau d'instruction des chefs de ménage demeure alarmant. En effet, plus de la moitié des chefs de ménages (52,9%) n'ont aucun niveau d'instruction et un peu plus du quart (25,3%) ont fréquenté l'enseignement originel seulement. Le pourcentage de ceux qui ont suivi un enseignement formel est de 20% dont 7,4% de niveau primaire, 9,1% secondaire général, 0,4% secondaire technique et professionnel et 3,1% de niveau supérieur.

3.2. Eclatement de la famille et ses conséquences

Le divorce constitue toujours un important défi social auquel fait face la famille mauritanienne. Ainsi, selon l'EDSM 2000-01, près d'un premier mariage sur trois (31%) finit par un divorce qui intervient dans 60% des cas dans les 5 premières années du mariage. Pour autant, en Mauritanie, le divorce ne diminue pas les chances de remariage des femmes. 74% des femmes dont le premier mariage a été rompu se sont remariées. 25% des femmes mauritaniennes non célibataires se sont mariées au moins deux fois, et 7% se sont mariées au moins trois fois. C'est probablement, chez l'ethnie arabe que le divorce est le plus fréquent. Certains même n'hésitent pas de parler de "polygamie dans le temps" chez cette ethnie, en allusion à la polygamie plus importante chez les autres ethnies et négligeable chez les Arabes (3%).

Quant aux conséquences de l'éclatement de la famille sur ses différents membres, elles méritent certes de faire l'objet d'études, mais incontestablement c'est surtout chez les enfants que ces conséquences sont les plus ressenties. En effet, bon nombre d'entre eux sont privés de leurs parents. 44% des enfants ne vivent ni avec le père, ni avec la mère selon l'EDSM 2000-01 ; 28% ne vivent qu'avec leur mère et 4% avec le père seulement. Plus même, 12% des enfants de moins de 15 ans ne vivent ni avec leur père, ni avec leur mère, bien que, dans 9% des cas, leurs deux parents soient en vie. Les enfants les plus jeunes ne sont pas épargnés : 4% des enfants de moins de deux ans ne vivent chez aucun des deux parents.

3.3 Famille et santé

En général, les consultations des familles s'effectuent auprès des structures dont elles ont facilement accès en terme de proximité, d'accessibilité et de qualité des prestations. On souligne cependant une forte fréquentation des structures privées dans les wilayas de Nouakchott, Dakhlet Nouadhibou et l'Adrar où le niveau de vie est relativement élevé.

L'EPCV-2004 montre l'importance du taux des consultations prénatales (80,2%) particulièrement dans le milieu urbain (92%). Cette importance serait en rapport avec la multiplication des efforts menés dans le domaine de la santé reproductive (campagnes de sensibilisation, activités avancées et mobiles de la SR). Le taux d'accouchements assistés est, quant à lui, resté faible, une bonne proportion des accouchements se fait à domicile (45,4%) dont 43% non assistés selon l'EPCV 2004.

Au niveau de la vaccination, l'EPCV 2004 a montré que le taux de couverture vaccinale a plus que doublé par rapport aux résultats de l'EDSM 2000 (passant de 31,9% à 78,7%). Cette augmentation s'explique par les efforts effectués par le Ministère de la Santé, ses différents partenaires (Unicef, OMS...) et la Société civile.

S'agissant des maladies infantiles, l'annuaire des statistiques sanitaires pour l'année 1998 montre que les principales pathologies observées chez les enfants de 0 à 4 ans sont les infections respiratoires aiguës, le paludisme et les diarrhées. L'enquête EDSM 2000-01 souligne, quant à elle, que les maladies les plus répandues chez les enfants sont : la fièvre (31%), les diarrhées (18%) et les infections respiratoires aiguës (10%).

Concernant l'opinion des citoyens, les résultats de l'EPCV 2004 montrent que 41% des populations (47,7% en milieu rural et 30,1% en milieu urbain) ne sont pas satisfaits des services de santé, pour plusieurs raisons dont principalement :

- Les difficultés d'accès aux structures de santé, surtout en milieu rural (33,9%) ; et
- Le coût élevé des prestations (39,8% en milieu rural et 32,8% en milieu urbain).

A ces deux raisons, il faudra ajouter la non- disponibilité des médicaments, responsable de près de 20% des mécontentements en milieu urbain et rural.

3.4 Famille et nutrition

Certaines estimations rendent la malnutrition responsable, directement ou indirectement, d'une part importante des taux de décès, particulièrement chez les enfants (pas moins de 50%).

De manière générale, le modèle alimentaire de la famille mauritanienne repose sur une base céréalière (blé, mil, riz, maïs). Aussi, la tendance est à l'homogénéisation des modèles alimentaires chez les catégories socio-économiques semblables, sous l'effet de l'urbanisation et du développement des échanges, soutenu par les médias, renforcé et accéléré par l'effet de la pauvreté, quel que soit le groupe ethnique. Ainsi, les familles maures consomment de plus en plus le poisson et les légumes, les autres composantes le blé. Néanmoins, des tabous alimentaires sont toujours relevés dans certains milieux, réduisant l'apport nutritionnel potentiel de l'alimentation notamment des femmes enceintes (œufs par exemple). A cela s'ajoutent les difficultés en période de soudure qui contraignent certaines familles des zones défavorisées de l'Aftout à se contenter d'un seul repas par jour au lieu de deux ou trois.

On constate également des taux d'insuffisance pondérale et d'émaciation respectivement de 30,2% et 12,2% en 2004. Ces valeurs sont légèrement plus faibles que celles obtenues en 2000 avec l'EDSM (respectivement 32% et 13%). Quant au retard de croissance, il a atteint en 2004 un taux de 40,3% contre 35% en 2000.

3.5. Famille et scolarisation des enfants

Famille et éducation, c'est une relation à multiples facettes, dont les principaux déterminants sont : la prise de conscience des parents de l'importance de l'éducation des enfants, leur niveau d'instruction et le revenu de la famille.

D'une part, il y a le côté contraignant, lorsqu'en contexte de pauvreté et d'analphabétisme, le travail domestique des enfants (manque à gagner) pousse les parents à sacrifier leur scolarisation, ou du moins celle de la fille pour sauver celle de son frère.

D'autre part, il y a les dépenses des ménages sur la scolarisation et leur impact sur le budget familial. Les études réalisées dans ce domaine montrent que ces dépenses représentent en moyenne 0,9% des revenus, soit 5600 UM par an. Des variations légères

sont relevées entre les wilayas. Elles vont de 0,5% au Hodh ECharghi à 1,3% à Dakhlet Nouadhibou. Les dépenses les plus élevées sont enregistrées à Nouadhibou (14 000 UM) et à Nouakchott (9 200 UM) en raison de l'importance relative de l'enseignement privé. Dans les régions très pauvres, tel le Gorgol et le Guidimaha, les dépenses pour l'éducation sont négligeables (2300 UM).

L'EPCV montre également que les dépenses sur l'éducation pèsent plus lourdement sur les plus pauvres, bien que les ménages les plus riches dépensent trois fois plus que les plus pauvres pour l'éducation.

3.6. Famille, logement et confort

Statut du logement

Selon l'EPCV 2004, la majorité des ménages, soit 80,2%, sont propriétaires de leur logement, contre 77% en 2000. La location vient en seconde position (9% contre 13% en 2000) avant la possession (5,7%), puis la gratuité du logement (4%). Ce constat se confirme au niveau de toutes les wilayas, sauf au Tiris-Zemmour où la proportion des ménages locataires (32,9%) est de loin plus importante que celle des propriétaires (14,8%); ce qui s'expliquerait par le caractère minier de la wilaya, où la majorité des travailleurs n'ont généralement pas l'intention d'élire domicile de façon définitive.

Les études soulignent aussi que le pourcentage des propriétaires augmente avec la taille des ménages, alors que pour les locataires c'est le sens inverse. Les ménages de petite taille sont ceux qui recourent le moins à la formule *possession*. Il devrait surtout s'agir de jeunes couples.

Types d'habitats

Dans l'ensemble, les habitations se répartissent en 2 principales catégories: les habitats de type précaires (tentes, cases, baraques et *M'bar*) et les maisons. Le type précaire est le plus répandu au plan national.

L'EPCV 2000 montre que la proportion des ménages qui vivent dans des baraques a augmenté de 17% à 24% entre 1996 et 2000 à Nouakchott, et de 10% à 16% dans les autres villes. Une grande majorité des quartiers précaires se trouvent à Nouakchott, avec une population estimée à 272.000 personnes, soit 90% des habitants des bidonvilles. En 2004, les habitats de type précaire représentaient 34,7%, les *M'bars* en particulier abritent 23,3% des ménages contre 32,6% en 2000 et les maisons 65,3% des ménages contre 67,7% en 2000.

En milieu urbain, le type d'habitat maison domine avec (87%), bien que les habitats précaires représentent une part non négligeable (13%). Ce type d'habitat précaire est très présent à Nouakchott (12,6 %) et à Nouadhibou (25%), les deux capitales, respectivement politique et économique du pays. Dans les autres wilayas, les maisons constituent le logement qui domine en milieu urbain, avec toutefois des proportions variables (de 62% au Hodh Gharbi à 99,5% en Inchiri). Aussi, plus de 12% de la population totale du pays vit toujours dans des quartiers précaires où domine la pauvreté et où les conditions d'hygiène, de salubrité et de confort sont insuffisantes. Plus du tiers de la population des grandes villes habite dans les bidons villes.

Eau potable

Malgré une nette amélioration de l'offre en terme d'infrastructures, réalisées dans le cadre des programmes d'hydraulique villageoise développés au cours des dernières années et qui ont permis d'atteindre un taux de couverture estimé, par les services officiels, à 45,24 % en 2000, l'accessibilité à l'eau potable reste encore en deçà des besoins réels au niveau national. Et, globalement, selon les données de l'EDSM 2000-01, près de la moitié de la population n'a pas encore accès à l'eau potable.

En 2004, au plan national, les puits (avec ou sans pompe) constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable des populations, avec un taux de 42,3% contre 45% en 2000. La seconde source d'approvisionnement revient aux revendeurs d'eau avec un taux de 18,3% contre 24% en 2000. L'approvisionnement à partir de robinets intérieurs est de 17,6% en 2004 contre 15% en 2000, alors que près de 9% des ménages s'approvisionnent de diverses autres sources (eaux de pluie, fleuve ou lacs, etc.). En milieu urbain, les familles s'approvisionnent essentiellement auprès des revendeurs d'eau et des robinets intérieurs, alors qu'en milieu rural elles le font essentiellement à partir des puits et des forages. Toutefois, la proportion des ménages qui utilisent le robinet intérieur devient non négligeable en milieu rural où elle atteint 11%.

Les ménages de deux des grandes villes (Nouakchott et Nouadhibou) s'approvisionnent plus auprès des revendeurs d'eau (respectivement 65% et 31%), puis des robinets intérieurs (respectivement 23,4% et 30,7%).

Eclairage

Selon différentes études, la principale source d'éclairage pour les ménages reste la bougie ou la torche ; l'éclairage électrique demeure en retrait par rapport à ces deux sources. Ainsi, en 2004, selon l'EPCV, 69,4% des ménages ont toujours recouru à la bougie ou la torche comme source d'éclairage, soit une diminution de 2 points par rapport à la situation en 2000 (71%) au profit de l'électricité qui occupe la deuxième place avec 20%. En troisième position, les ménages utilisent les lampes à pétrole et à gaz (5,8%). Les groupes électrogènes et l'énergie solaire ne représentent qu'une part marginale dans les sources d'éclairage utilisées.

Des écarts sont présents selon le milieu. Ainsi, la bougie et la torche restent les principales sources d'éclairage dans le milieu rural, où plus de 88% des ménages y ont recours; alors qu'en milieu urbain, la principale source d'éclairage est l'électricité pour plus de 52% des ménages en 2004 ; même si l'utilisation de la bougie ou de la torche demeure importante (38,7%).

Assainissement

Selon les données de l'EPCV 2004, 51% des ménages ne disposent pas de toilettes (contre 52% en 2000), 6.1% des ménages (contre 8% en 2000) utilisent des cuvettes/ seaux, alors que 28,1% (contre 34% en 2000) utilisent des latrines avec fosse. Seuls 6,2% disposent de toilettes avec chasse d'eau.

Des disparités régionales importantes sont relevées. Ainsi, dans la capitale Nouakchott, ce sont les latrines qui sont le plus répandues (60% environ) et les toilettes avec chasses d'eau représentent 8,4%. Dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Tris Zemour et Inchiri, ce sont les toilettes avec chasses d'eau qui sont le plus utilisées, suivies par les

latrines. En revanche, dans les autres wilayas, la majorité des ménages ne disposent pas de toilettes.

Gestion des ordures ménagères

La gestion des ordures ménagères est encore préoccupante dans la plupart des centres urbains du pays. Les coutumes nomades de la majorité des familles contribuent aux difficultés relevées à différents échelons. Certaines difficultés sont aussi inhérentes à la nature des déchets solides et aux rares possibilités de recyclages. Mais, les principales difficultés restent tributaires des carences du système de prélèvement et de traitement des ordures ménagères. Un processus limité de traitement des ordures est mis en œuvre dans certaines villes. Il est généralement partiel et de type primaire. On estime à 64% les ordures produites en milieu urbain non traitées. Les autres ordures sont enterrées, brûlées ou évacuées par une main d'œuvre peu qualifiée, employant des moyens souvent rudimentaires (sacs, charrettes asines, etc.).

Combustibles de cuisine

Selon les données de l'EPCV 2004, le bois se place en tête des sources d'énergie domestique (48,5% contre 48% en 2000), avant le gaz (31% contre 28% en 2000) et le charbon de bois (19,2% contre 23% en 2000). L'électricité et les autres sources d'énergie ne représentent que moins de 1%.

Des différences assez marquées sont toutefois constatées, selon le milieu. En effet, au niveau du milieu urbain, le taux d'utilisation du gaz est important (57,2%), suivi du charbon (30,2%); tandis que le bois constitue le principal combustible de cuisine en milieu rural (plus de 71%), suivi de loin par le gaz (15%) et le charbon (12,5%). Au plan régional, on constate que le gaz butane est le combustible le plus utilisé par les ménages dans les wilayas du Trarza, de Nouakchott, du Tagant et les wilayas du Nord, alors que le bois reste dominant dans les autres wilayas du pays.

L'usage encore important du bois au plan national contribue à la dégradation de l'environnement et menace la préservation du patrimoine forestier, particulièrement dans les wilayas du sud-est à vocation agro- sylvo- pastorale.

3.7. Famille et Emploi

L'EPCV 2004 évalue le pourcentage des personnes en âge d'activité (15-65 ans) à 54,2% de la population. Ce pourcentage est plus élevé en milieu rural (59%) qu'en milieu urbain (51,2%).

Le taux d'activité, au sein de la population en âge d'activité, s'élève à 59%, avec des disparités importantes entre hommes et femmes (38,5% pour les femmes contre 82,2% pour les hommes). Il y a aussi des écarts entre tranches d'âge : les femmes les plus jeunes (15-29 ans) disposent du taux d'activité le moins important (42,6%), alors que les hommes âgés de 30 à 49 ans enregistrent le taux d'activité le plus élevé (95,7%).

Les résultats des études montrent en général que le taux d'activité des ruraux est moins élevé que celui des urbains. En effet, selon l'EPCV-2004, le taux d'activité des ruraux se situe à 58,1% alors qu'il est de 60,2% en milieu urbain. Aussi, en dépit du manque de valorisation du travail traditionnel féminin en général, les femmes rurales sont les plus affectées (35,8%) comparées à celles vivant en milieu urbain (42,4%).

Les disparités entre genres au niveau du taux de chômage demeurent défavorables aux femmes, avec un ratio de 0,51 hommes / femmes. Les écarts du taux de chômage selon l'âge indiquent qu'il s'agit d'un phénomène qui touche fortement les jeunes. A ce sujet, L'EDSM 2000-01 rapporte en particulier que 64% des jeunes hommes et 81% des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont au chômage. Aussi, l'EPCV-2004 montre que le chômage, abstraction faite du sexe et du milieu, décroît avec l'âge. En effet, une très grande majorité (71,9%) des femmes âgées de 15 à 25 ans est au chômage, à l'instar de 55,8% de hommes de la même tranche d'âge. Selon le milieu, le taux de chômage reste plus élevé en milieu urbain (34,3%) qu'en milieu rural (28,8%).

3.8. Famille et comportements néfastes

Certes, les facteurs susmentionnés influencent fortement le rendement de la cellule familiale. Mais, les mentalités et les comportements négatifs ont un effet qui n'est pas moins important, car ils conditionnent dans une large mesure les décisions et les comportements aux niveaux socio économiques et politiques.

Dans ce domaine, il est à signaler que la famille mauritanienne continue à faire face aux problèmes résultant d'une part des séquelles de la vie nomade et d'autre part d'une urbanisation non préparée (sans planification, ni formation civique). La plupart des comportements nomades sont transférés en ville, sans tenir compte des différences substantielles entre les deux milieux de résidence.

Soulignons, à titre d'exemples :

- le peu d'intérêt accordé à l'hygiène/ assainissement de l'environnement (ce qui peut dans une certaine mesure s'expliquer en milieu nomade par les déménagements incessants, contrairement à la stabilité qui caractérise le milieu urbain) ;
- la détérioration du couvert végétal, à travers l'utilisation abusive du charbon et du bois de chauffe ;
- le peu d'attention aux aspects des règles de prévention (maladies hydriques...) ;
- les comportements nuisibles à la santé (mariage précoce, grossesses rapprochées, excès de pudeur au sein de la famille qui empêche les parents de sensibiliser leur progéniture sur les dangers de certaines maladies liées à la santé reproductive, etc....).

Il y a aussi l'obésité et la surcharge pondérale. Les études parlent dans ce domaine de plus du tiers des femmes (38%) qui ont un excès de poids (Indice de Masse Corporelle > 25) et de 17% de femmes obèses (IMC > 30). Cette surcharge pondérale, présente partout, se retrouve de façon plus fréquente à Nouakchott, au Sud-est et au Nord du pays (44%).

Font également partie de ces comportements inappropriés, l'absence de culture de l'épargne, la mauvaise gestion du budget familial (gaspillage au cours des cérémonies de mariage, de baptêmes et même des cérémonies funéraires des ressources et des moyens acquis par endettement) et l'ancrage au niveau des jeunes générations (les enfants et les adolescents) du modèle familial dévié qui développe le goût de la consommation démesurée, du gaspillage et de l'improvisation.

A cela s'ajoute, la quasi absence de comportements « démocratiques » dans les foyers, avec un pouvoir patriarcal absolu, le manque de concertation et de dialogue même au sujet des questions fondamentales.

Ces anomalies atteignent leur comble avec l'écartement quasi systématique des femmes de la gestion publique et politique, bien qu'elles constituent la majorité écrasante des populations de certaines zones. C'est le cas par exemple dans certaines localités rurales où la forte émigration des hommes (vers certains pays africains et au Golf arabe) rend féminine la quasi-totalité de la population restant au terroir. Paradoxalement, l'annonce d'échéances électorales, municipales ou législatives, n'est pas une opportunité permettant à celles - ci de se faire représenter par l'une des leurs – qui connaît mieux que quiconque leurs problèmes. Par respect aux soit disant traditions, on fait venir plutôt l'un des membres de la diaspora émigré, qui assistera simplement au dépôt des listes, puis à la cérémonie d'investiture et à quelques rares réunions. Loin de la localité pour la plupart du temps, cet élu ne connaît que peu de chose sur la situation locale et les problèmes auxquels cette population féminine pour la plupart fait face.

3.9. Intérêt accordé à la famille

La famille, en tant que structure sociale de base, a été pendant longtemps négligée dans la planification, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Son rôle central dans les politiques de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté est souvent marginalisé.

Au plan stratégique, des faiblesses notoires sont signalées, tant au niveau conceptuel qu'institutionnel. Au niveau conceptuel, on note l'absence d'une vision globale intégrant la famille comme levier de développement économique et social. Ce constat se confirme à travers l'examen des différentes politiques sectorielles destinées au développement humain. Ces politiques traitent de manière séparée les composantes de la famille (enfants, femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.) et font abstraction de la famille comme entité, bien qu'elle constitue incontestablement le cadre approprié d'intervention en faveur de ces différents membres. La présence timide et très limitée de la cellule de base dans le CSLP, cadre de référence globale des politiques de l'Etat jusqu'à l'horizon 2015, dénote également de cette négligence.

Au niveau institutionnel, on remarque - contrairement à ce qui se passe dans plusieurs pays de la sous- région et dans le monde arabe - que la Mauritanie ne dispose d'aucune instance nationale consultative de haut niveau chargée de la famille (Conseil national de la famille, etc.). Le constat montre également l'inexistence de cadre de concertation et de coordination pour le suivi et la mise en oeuvre des programmes menés par les différents Départements Ministériels et les partenaires impliqués en faveur des membres de la famille. La promotion de la famille en Mauritanie relève principalement d'une Direction Centrale au niveau du SECF qui fait face à des besoins importants en ressources humaines et matérielles. L'apport des services relevant d'autres départements concernés (santé, éducation, justice, économie...) reste limité, en raison de l'absence de vision intégrée et du manque de concertation et de coordination entre les intervenants. Par ailleurs, les faiblesses que connaît encore notre société civile entravent sérieusement sa contribution dans la conception et la réalisation de programmes de développement en faveur de la famille.

Au plan opérationnel, au-delà des besoins déjà soulevés aux niveaux réglementaire et institutionnel, des déficiences sont soulevées dans les phases de conception, réalisation et suivi - évaluation.

L'absence de la famille comme pilier de développement dans la phase *conception*, limite considérablement la prise en compte des besoins de ses membres et de la leur épanouissement, ainsi que l'accomplissement des fonctions essentielles de la cellule de

base. Aussi, en raison de l'absence de la dimension de la famille au niveau de la conception, des lacunes sont constamment observées dans les phases réalisation et suivi - évaluation. L'absence d'indicateurs de suivi et d'évaluation spécifiques à la famille est particulièrement révélatrice à ce sujet.

Au niveau du plaidoyer, l'absence de stratégie d'appui en matière de communication constitue un obstacle majeur pour la famille dans l'accomplissement des ses fonctions, indispensables pour tout développement humain durable. Le besoin se fait sentir au niveau de l'opinion publique et, en particulier, auprès des décideurs, des leaders d'opinions et des partenaires au développement. Un survol rapide des discours de la classe politique nationale montre l'absence quasi totale de la dimension famille. Les composantes ("femmes", "enfants", "jeunes...") occupent souvent la place centrale consacrée à la famille dans d'autres pays. Aussi, une analyse sommaire de la presse, notamment écrite, reflète également une présence limitée de la dimension famille qui reste constamment traitée sous l'angle de l'un ou l'autre des ses membres. Par ailleurs, le nombre limité des partenaires au développement intervenant en faveur de la promotion de la famille constitue une contrainte non négligeable. La rareté des fonds alloués aux programmes de la famille demeure, en effet, un handicap sérieux auquel tout programme d'envergure doit faire face.

IV. POLITIQUE DE LA FAMILLE

4.1. Synthèse du diagnostic

L'analyse de la situation de la famille fait apparaître de manière saillante des défis importants à relever. Au-delà des questions majeures de pauvreté, ces défis concernent (i) le cadre législatif et organisationnel relatif à la famille, en particulier l'intégration de la dimension *famille* dans les politiques et stratégies de développement (ii) l'éducation, (iii) les ressources économiques, (iv) l'accès aux services socio- sanitaires, (v) la prise en compte des besoins des familles à situations particulières (vi) la lutte contre les comportements qui freinent la promotion de la famille et l'engagement des décideurs et des partenaires en faveur de celle-ci.

Prenant en compte l'analyse de situation établie, qui intègre les résultats des ateliers régionaux, et capitalisant de multiples expériences arabes et africaines ayant mis en œuvre des politiques et stratégies nationales en faveur de la famille, la présente Politique Nationale de la Famille traite principalement des questions législatives et institutionnelles, des domaines socio- économiques (éducation, santé, etc.), du changement des mentalités et d'un plan de communication, en vue de proposer des solutions de remédiation aux lacunes soulevées par l'état des lieux.

4.2. Cadre Logique

Résumé	Indicateurs	Suivi Evaluation	Hypothèses Risques
ODP			
Promouvoir le rôle de la famille dans le développement socioéconomique	75% des familles vivent dans des conditions descentes	MSAS CDHLCPI	Poursuite de la croissance économique
Résultats			
Un Cadre Législatif et organique approprié pour la famille	Ensemble de mesures prises pour la mise en oeuvre du CSP	SECF-MJ	Levée des obstacles socioculturels
La Famille au service de l'éducation	-Réduction de 25% du taux d'analphabétisme; -Augmentation (25%) du nombre de familles jouant leur rôle éducatif	SECF- MEFS- MCLAOIEO	Poursuite de la réforme du système éducatif
Des Ressources économiques convenables pour faire face aux besoins des Familles	-Réduction du taux de pauvreté de 25% et bonne répartition de la richesse	SECF-MAED- CDHLCPI	Poursuite du CSLP
Les Familles accèdent aux Services socio-sanitaires de qualité	-Amélioration de 25% du taux d'accès aux soins de base	SECF-MAED- MSAS- CDHLCPI	Réussite des programmes Sanitaires
Une meilleure prise en compte des besoins des Familles à Situations particulières	-Couverture supplémentaire des familles cibles de 25%	SECF-MAED- MSAS-MAEC- CDHLCPI	Réussite des programmes d'IEC et de lutte contre la pauvreté
Une Complémentarité entre la Politique de la Famille et les autres stratégies de Développement	- une Coordination effective entre la PNF et les autres stratégies de développement	SECF-MAED	Réussite de la Bonne Gouvernance
Cadre Institutionnel favorable	- un cadre institutionnel mis en place	SECF-MAED	Réussite de la Bonne Gouvernance
Plaidoyer en faveur de la famille	- 50% des décideurs politiques défendent les intérêts de la famille	PM-SECF-SC	Engagement des décideurs et des partenaires au développement

4.3. Axes de la politique

La nouvelle politique Nationale de la Famille s'articule autour de six axes stratégiques :

1. La famille et le cadre législatif et institutionnel ;
2. La famille et l'éducation ;
3. La famille et les ressources économiques ;
4. La famille et les services socio- sanitaires ;
5. Les familles à situations particulières
6. Le changement des mentalités et le plaidoyer.

Nous présentons ci- après succinctement ces différents axes, à travers des objectifs généraux, ainsi que des objectifs spécifiques assortis des principales activités à mettre en œuvre.

Axe 1 : Famille et Cadre législatif et institutionnel

Au niveau du cadre législatif et institutionnel, le diagnostic fait état de :

- la faible prise en compte de la dimension famille dans les stratégies de développement, les capacités limitées des planificateurs chargés de la famille et le manque de coordination des opérateurs publics et privés concernés par les questions de la famille ;
- la nécessité de redynamiser les instances chargées de la famille, de stimuler leur décentralisation et le renforcement de leurs capacités ;
- retards dans l'application du CSP. Ces retards résultent en particulier de l'absence de mesures d'application, des limites des capacités de ressources humaines, matérielles et financières des services centraux et régionaux du Département.

Trois principaux objectifs sont visés à travers cet axe :

➤ **1° Promouvoir la complémentarité entre la Politique de la Famille et les autres stratégies de Développement**

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet objectif et les principales activités envisagées concernent :

1. la prise en compte de la dimension famille dans les stratégies de Développement

Les activités à réaliser dans ce domaine portent sur : (i) l'organisation d'ateliers de réflexion sur la prise en charge de la dimension famille dans les stratégies de développement, et (ii) la sensibilisation des planificateurs sur l'intérêt de la prise en compte de la politique de la famille dans les programmes et stratégies de développement.

2. le renforcement des capacités des planificateurs concernés par la dimension famille

Les activités à réaliser ici portent sur la formation de formateurs en vue de l'intégration de la dimension famille dans les stratégies de Développement.

3. la coordination des efforts des opérateurs publics et privés concernés par les questions de la famille

Les activités à réaliser à cet effet portent sur : (i) l'organisation de journées nationales sur la coordination des programmes de développement en faveur de la famille, (ii) la création d'un réseau d'échange et de coordination des programmes en faveur de la famille, ce réseau devra regrouper les principaux opérateurs, au sein d'un forum de discussion sur un site Web créé à cet effet et (iii) l'étude des atouts et des faiblesses des politiques nationales en matière de planification des questions liées à la Famille.

➤ 2° Renforcer le Cadre Institutionnel de mise en œuvre de la politique de la famille

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet objectif et les principales activités s'y rapportant concernent :

1. la valorisation du positionnement administratif des instances chargées de la famille

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'organisation d'ateliers de réflexion sur la globalité et l'intégralité des missions de la famille, (ii) la création d'un Conseil National de la Famille, (iii) la décentralisation progressive au niveau régional et communal des services chargés de la famille et (iv) la promotion des instances oeuvrant en faveur des familles notamment par la diffusion de leurs prestations.

2. le renforcement des capacités des Intervenants

Les activités prévues portent sur : (i) l'organisation de voyages d'études en faveur des directeurs des services centraux, (ii) la formation des cadres du SECF chargés de la famille, (iii) la formation des coordinateurs des services régionaux chargés de la famille, (iv) l'appui des services centraux de la famille en ressources matérielles, (v) l'appui à la société civile particulièrement les forums constitués et les réseaux actifs dans le domaine de la famille.

➤ 3° Mettre en œuvre le CSP et assurer le suivi de sa vulgarisation

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet objectif et les principales activités inscrites pour leur atteinte concernent :

1. la mise en place des organes chargés de la mise en œuvre et du suivi du CSP

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'élargissement de la fonction du conciliateur aux missions de l'officier d'état civil (madhoun) ; et (ii) la mise en place d'un mécanisme de suivi.

2. le renforcement des capacités des Agents concernés par la mise en œuvre du CSP

Les activités porteront sur : (i) la formation des agents de la justice sur l'application du CSP, (ii) la formation des Conciliateurs sur l'intégration des fonctions de Madhoun ; et (iii) la formation des éléments des cellules des litiges familiaux au SECF.

3. la sensibilisation des populations sur les différents aspects de la vie familiale

Les activités à réaliser portent sur : (i) la sensibilisation et la mobilisation des familles sur l'importance du mariage et des droits et devoirs qui en découlent (à travers des campagnes touchant toutes les moughataas), (ii) la sensibilisation et la mobilisation des familles sur les droits et devoirs de chacun des ses membres (campagnes ciblant toutes les moughataas) ; et (iii) la sensibilisation au plan national contre le phénomène de délinquance.

Axe 2 : Famille et éducation

Au niveau de l'éducation, le diagnostic révèle que l'adoption de la loi sur l'obligation de l'éducation, interpelle, plus que jamais, la famille à s'acquitter de sa fonction centrale dans ce domaine. L'accomplissement de ces missions est indispensable pour faire face aux graves lacunes qui persistent dont notamment : (i) le nombre élevé d'enfants non scolarisés et le taux inquiétant (80%) d'adolescents qui ne bénéficient pas d'éducation, renforcés par les faibles taux de rétention au fondamental et au secondaire ; et (ii) la qualité peu brillante de l'éducation.

Comme objectif général, cet axe vise à :

➤ Renforcer les capacités éducatives de la famille

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet axe et les principales activités s'y rapportant concernent :

1° la valorisation du rôle de la famille dans l'action éducative

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'élaboration et la diffusion de programmes IEC sur le rôle de la famille dans l'éducation (petite enfance, éducation des filles, âge de scolarité, travail des enfants...), (ii) l'intégration de l'éducation familiale et environnementale dans les programmes éducatifs au niveau secondaire et universitaire ; et (iii) l'organisation d'activités de formation sur l'éducation familiale en faveur des éducateurs ;

2° l'impulsion d'une synergie de complémentarité entre le rôle de la famille, de l'école et celui du milieu social dans l'éducation

Les activités à réaliser dans ce domaine portent sur : (i) la promotion des Associations culturelles et sportives mises sur pied par les élèves dans les établissements scolaires, (ii) la généralisation des Associations de Parents d'Élèves, (iii) l'organisation de Campagnes régionales de sensibilisation des parents sur l'importance du suivi pédagogique, (iv) la réalisation d'une étude diagnostique sur la complémentarité au niveau des rôles entre la famille, l'école et le milieu social ; et (v) l'adoption et la généralisation progressive de l'uniforme au niveau de l'enseignement fondamental.

Axe 3 : Famille et Ressources économiques

Au niveau des Ressources économiques, le diagnostic révèle la faible opportunité d'accès des familles, notamment pauvres, aux ressources (propriété, crédit...). Il souligne par ailleurs le manque de valorisation du rôle des familles productives comme levier des activités économiques et de la lutte contre la pauvreté. Aussi, la faiblesse des capacités de gestion de revenus, et notamment du budget familial, sont à la l'origine de la rupture d'un nombre important de foyers et des difficultés sociales qui en résultent.

Cet axe vise globalement à :

➤ **Doter la famille de ressources économiques et renforcer ses capacités en matière de production et de gestion**

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet axe et les principales activités s'y rapportant concernent :

1° l'encouragement et l'appui aux initiatives familiales en matière de production

Les activités visées portent sur : (i) la réalisation d'études et enquêtes sur les activités les mieux indiquées pour la famille productive, (ii) l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la productivité des familles, (iii) la conception et la réalisation de micro- projets générateurs de revenus au profit des familles, (iv) la consécration de parts des Crédits aux familles productives ; et (v) l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation sur la gestion rationnelle du budget familial.

2° la priorité à la famille productive dans les programmes de développement

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'organisation de campagnes de masses sur "la famille productive" à travers des ateliers de formation, des séminaires, des contacts directs, (ii) l'introduction de la notion de *famille productive* dans les programmes de développement et (iii) l'attribution de Prix annuels aux meilleurs projets réalisés par des familles productives ;

3° le renforcement des capacités des familles en matière de gestion

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'élaboration de programmes de sensibilisation sur l'adéquation entre la production et la consommation, (ii) l'introduction de l'économie familiale dans les programmes d'alphabétisation, d'enseignement et de formation professionnelle, (iii) l'organisation de campagnes nationales d'information sur les avantages de l'épargne ; et (iv) le renforcement des capacités des agents responsables des programmes destinés à la famille.

Axe 4 : Famille et Services socio- sanitaires

Au niveau socio -sanitaire, les familles restent exposées aux taux élevés de morbidité et de mortalité infantile, infanto- juvénile et maternelle. Des insuffisances persistent incontestablement dans le domaine de l'éducation sanitaire, l'hygiène, la prévention, la nutrition, la lutte contre les pratiques néfastes, les IST et le VIH/SIDA. A cela s'ajoute la faible prise en charge des besoins spécifiques de la famille au niveau social pour faire face à la montée de phénomènes comme la déviation et la délinquance engendrés, entre autres, par la sédentarisation rapide et les problèmes sanitaires (SR, etc.).

L'objectif général de cet axe c'est d' :

➤ **Améliorer les conditions sanitaires et sociales de la famille**

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet axe et les principales activités qui y sont liées concernent :

1° le développement de l'éveil familial en matière d'éducation sanitaire

Les activités à réaliser portent sur : (i) la mise en œuvre de programmes d'éducation sanitaire centrés sur la prévention, l'hygiène et la propreté, (ii) la mise en œuvre d'un programme national d'éducation sanitaire centré sur la SR, la lutte contre les IST et le VIH/SIDA,

2° la promotion de l'accès des familles à une alimentation saine et équilibrée

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'élaboration et la diffusion de Guides sur l'alimentation saine et équilibrée, (ii) l'étude des habitudes et des interdits alimentaires, (iii) la vulgarisation des bonnes habitudes alimentaires chez les familles (selon le milieu, l'activité et la saison), (iv) la promotion de la consommation des produits alimentaires locaux à haute valeur nutritionnelle (niébé, maïs, sorgho, dattes...) et leur vulgarisation, (v) la conception de programmes d'éducation nutritionnelle en faveur des membres de la famille ayant des besoins spécifiques (enfants, femmes enceintes, personnes âgées...); et (vi) l'intégration de modules d'éducation nutritionnelle et familiale dans les programmes d'enseignement.

3° le renforcement et le développement de services de santé orientés vers la famille

Les activités envisagées portent sur : (i) la mise en place de services SR au niveau des Centres de Promotion Féminine, (ii) la formation des Formateurs dans le domaine de la SR,

4° le renforcement de la décentralisation des services socio-éducatifs destinés à la famille

Les activités prévues portent sur : (i) l'organisation de l'action sociale au niveau régional et communal, (ii) l'encadrement des formateurs en matière d'action sociale; et (iii) la réalisation d'études spécifiques sur les causes et les conséquences de l'éclatement des foyers.

Axe 5 : Familles à Situations particulières

A ce niveau, plusieurs familles sont particulièrement vulnérables. Il s'agit notamment des familles mauritaniennes qui résident à l'étranger, des familles monoparentales dirigées par des femmes ou des personnes âgées, des familles ayant des orphelins, des familles comprenant des personnes handicapées, des familles indigentes...

Les attentes de chacune de ces catégories vont de la satisfaction de problèmes socioculturels posés (état civil, scolarisation, éducation, conseil, orientation religieuse, intégration sociale ...) aux besoins économiques (épargne, crédit, accueil, insertion...): des domaines souvent négligés.

L'objectif général de cet axe vise à :

➤ Améliorer les conditions de vie des familles à situations particulières

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet axe et les principales activités programmées concernent :

1° la protection et l'intégration des familles vivant à l'étranger

Les activités prévues portent sur : (i) la réalisation d'études sur les conditions de vie des familles mauritaniennes résidant à l'étranger, (ii) l'appui en matière de dossiers sociaux aux familles nécessiteuses résidant à l'étranger, (iii) le soutien à la création d'amicales des familles mauritaniennes qui résident à l'étranger, (iv) l'organisation d'ateliers de formation au profit des fonctionnaires des ambassades et consulats sur les problèmes des familles expatriées, (v) la promotion de colonies de vacances au pays en faveur des enfants mauritaniens vivant à l'étranger, (vi) l'organisation de Campagnes d'information et d'orientation adressées aux familles expatriées. Ces campagnes doivent permettre entre autres l'élaboration d'un CD sur la Mauritanie, la mise au point d'un Site web dédié principalement aux familles résidant à l'étranger et la publication d'une revue annuelle devant être disponible dans nos ambassades et consulats, (vii) l'adoption d'un cadre préférentiel d'investissement en Mauritanie au profit des familles qui résident à l'étranger ; et (viii) la sensibilisation des familles vivant à l'étranger sur les avantages de l'investissement en Mauritanie.

2° l'amélioration des conditions de vie des familles dirigées par des femmes

Les activités à réaliser dans ce domaine portent sur : (i) la réalisation d'études sur les familles dirigées par des femmes, (ii) l'expérimentation de programmes spécifiques en faveur des familles dirigées par des femmes ; et (iii) le développement d'une base de données sur les familles vivant à l'étranger et dirigées par des femmes.

3° l'appui aux familles ayant des besoins spécifiques à travers une base de données sur les OEV

Les activités à réaliser portent sur : (i) la réalisation d'études sur les familles à situations particulières, (ii) l'expérimentation de programmes de réhabilitation et d'intégration socio-économique des familles à situations particulières, (iii) la formation des cadres spécialisés en matière de réhabilitation et d'intégration des handicapés ; et (iv) le renforcement des services de protection sociale pour handicapés.

Axe 6 : changement des mentalités et plaidoyer

Les défis auxquels fait face la famille mauritanienne ne se limitent guère aux seuls domaines socio économiques. Le domaine des comportements et des mentalités est en effet fondamental, car il conditionne dans une large mesure les décisions et les actions prises aux niveaux socio-économiques et politiques. D'où l'intérêt d'œuvrer pour un changement de mentalités et de comportements nuisibles, à travers notamment un plaidoyer et un programme de communication en faveur de la famille qui cible les décideurs, les leaders d'opinion, les médias, les partenaires au développement et le grand public. Les limites des fonds destinés aux actions en faveur de la famille constitueront un premier défi à relever à ce niveau.

Cet axe vise à réaliser deux objectifs généraux. Le premier a pour ambition de (d'):

➤ œuvrer pour un changement des mentalités

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet objectif et les principales activités programmées concernent :

1° l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit des femmes sur les questions éducatives, sanitaires, économiques et environnementales

Les activités prévues portent sur : (i) la conception et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur la scolarisation des filles (accueil, rétention, orientation vers les filières scientifiques et techniques ...), la santé (la SR, les vaccinations...), la gestion (budget familial, énergie, eau...) et la préservation de l'environnement ; (ii) l'organisation d'ateliers de concertation réunissant experts et formateurs autour des thèmes précités.

2° la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation orienté vers la mobilisation des femmes et des leaders communautaires en faveur de la participation des femmes au niveau politique

Les activités prévues portent sur : (i) l'organisation de causeries- débats en faveur des femmes ; (ii) l'organisation d'ateliers et de journées de concertation avec les leaders d'opinion, en vue de garantir leur mobilisation en faveur de la participation des femmes au niveau politique et à la prise de décision.

Le second objectif général de cet axe vise à :

➤ *Acquérir l'appui des décideurs, des leaders d'opinions et des partenaires à la politique de la famille*

Les objectifs spécifiques retenus pour la réalisation de cet objectif et les principales activités s'y rapportant concernent :

1° la mobilisation des décideurs et des partenaires en faveur de la politique de la famille

Les activités à réaliser dans ce domaine portent sur : (i) l'organisation de journées de plaidoyer pour les décideurs et les partenaires au développement, (ii) l'organisation de journées portes ouvertes sur la famille ; (iii) la production d'un rapport national annuel sur la situation de la famille, et (iv) l'organisation de tables rondes, notamment inter-régionales, sur la politique de la famille.

2° la mobilisation des acteurs et des partenaires au niveau régional en faveur de la politique de la famille

Les activités à réaliser portent sur : (i) l'organisation d'ateliers régionaux pour la mobilisation des leaders d'opinion, (ii) l'organisation de tournées de vulgarisation de la politique de la famille ; et (iii) l'organisation de journées de réflexion sur le rôle de la famille.

3° la mobilisation des médias

Les activités ciblées portent sur : (i) la mise en place d'un pool médiatique de soutien à la politique de la famille ; et (ii) l'organisation de concours annuels des meilleures productions médiatiques sur la famille (articles, reportages, émissions radiodiffusées et télévisées ...).

V. MATRICE DES ACTIVITES 2006-2010

Axe	Objectifs	Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Echéances	coût estimé (en Million)
I	Famille et Cadre Législatif et institutionnel						150,9
1	Promouvoir la complémentarité entre la Politique de la Famille et les autres stratégies de Développement						33,4
	1.1	Prise en compte de la dimension famille dans les stratégies de Développement					14,8
	1.1.1	Organisation d'ateliers de réflexion sur la prise en charge de la dimension famille dans les stratégies de développement	4 ateliers organisés	SECF	MAED-CDHLCPI-ONG	1TA1-3TA2	6,4
	1.1.2	Sensibilisation des planificateurs sur l'intérêt de la prise en compte de la politique de la famille dans les programmes et stratégies de développement	2 campagnes nationales de sensibilisation	SECF	MAED-CDHLCPI	3TA1-2TA3	8,4
	1.2	Renforcement des capacités des planificateurs concernés par la dimension famille					9,6
	1.2.1	Formation de formateurs en intégration de la dimension famille dans les stratégies de développement	1 voyage d'étude au profit de 5 planificateurs	SECF	MAED-MAEC	3TA1-4TA1	6,0
	1.2.2	Atelier de Formation de planificateurs à la prise en compte de la dimension famille dans les Programmes de développement	3 Ateliers de formation réalisés aux profits de 60 planificateurs	SECF	MAED-CDHLCPI	1TA2-1TA3	3,6
	1.3	Coordination des efforts des opérateurs publics et privés concernés par les questions de famille					9,0
	1.3.1	Organisation de journées nationales sur la coordination des programmes de développement réalisés en faveur de la famille	3 journées nationales organisées	SECF	MAED-CDHLCPI	2TA1-3TA2	3,6
	1.3.2	Création d'un réseau d'échange et de coordination des programmes en faveur de la famille	1 réseau regroupant les principaux opérateurs, membres d'un forum de discussions sur un site web, créé	SECF	MAED-CDHLCPI-ONG	2TA1-3TA3	3,2
	1.3.3	Étude des atouts et faiblesses des politiques nationales en matière de planification des questions relatives à la Famille	1 étude réalisée	SECF	CMAP-BE	2TA2-3TA2	2,2

Renforcer le Cadre Institutionnel de mise en œuvre de la politique de la famille							39,4
1.4	Valoriser le positionnement administratif des instances chargées de la famille						14,8
1.4.1	Organisation d'ateliers de réflexion sur la globalité et l'intégralité des missions de la famille	2 ateliers organisés	SECF	MSAS-MESR	2TA1-4TA2	4,4	
1.4.2	Création d'un Conseil National de la Famille	1 Conseil national mis en place	PM-SECF	Administration-SC	3TA2-2TA3	1,2	
1.4.3	Décentralisation des services chargés de la famille	des services fonctionnels au niveau régional	SECF	MSAS-MIPT	2TA2-3TA5	6,0	
1.4.4	Promotion des instances oeuvrant en faveur des familles	large diffusion des prestations des différentes instances	SECF	MC-MSAS	4TA2-4TA3	3,2	
1.5	Renforcer les capacités des Intervenants						19,6
1.5.1	Voyages d'études en faveur des directeurs des services centraux	2 voyages d'études	SECF	MAED	3TA1-3TA2	4,4	
1.5.2	Formation des cadres du SECF chargés de la famille	5 cadres formés	SECF	MAED	2TA1-3TA3	3,0	
1.5.3	Formation des coordinateurs des services régionaux chargés de la famille	13 cadres formés	SECF	MSAS-MIPT	2TA2-4TA4	2,4	
1.5.4	Appui en ressources humaines aux services centraux de la famille	Une équipe de cadre meublant l'organigramme de la DF	SECF	MF-MFPE	2TA1-2TA2	5,0	
1.5.4	Appui des services centraux en moyens matériels	services équipés en matériel roulant et de bureau	SECF	MSAS	1TA1-3TA1	1,6	
1.5.5	Appui à la société civile	appui au forum et aux réseaux actifs	SECF	CDHLCPI-ONG	4TA1-3TA2	3,2	

Mise en œuvre et Suivi du CSP							
	1.6	Mettre en place les organes de mise en œuvre et de suivi du CSP					5,4
	1.6.1	Adoption des textes d'application du CSP	3textes d'application adoptés	SECF	MJ	4TA1-2TA2	0,8
	1.6.2	Élargissement de la fonction du conciliateur aux missions de l'officier de l'état civil (Madhoun)	50% des conciliateurs remplissent les fonctions Madhoun	SECF	MJ-SEEC	2TA1-3TA2	2,2
	1.6.3	Mise en place de Mécanismes de suivi	1 mécanisme fonctionnel	SECF	MJ-SEEC	2TA1-4TA1	2,2
	1.6.4	Adaptation et disponibilisation des formulaires d'état civil conformes aux CSP	Formulaires conformes disponibles à tous les niveaux	SECF	SEEC	2TA1-2T2A	1,0
	1.7	Renforcer les Capacités des Agents concernés par la mise en œuvre du CSP					15,7
	1.7.1	Formation des auxiliaires de la justice sur l'application du CSP	50% des auxiliaires formés	SECF	MJ	3TA1-2TA5	3,2
	1.7.2	Formation des Conciliateurs sur l'intégration des fonctions du Madhoun	50% des Conciliateurs formés	SECF	MJ	3TA1-2TA5	3,2
	1.7.3	Formation des éléments des cellules des litiges familiaux	50% des agents formés	SECF	MJ	3TA1-2TA2	1,3
	1.7.4	Formation de pairs -éducateurs en CSP	250 pairs -éducateurs formés	SECF	MEFS	2AT1A-3T5A	8,0
	1.8	Sensibiliser les populations sur les différents aspects de la vie familiale					57,0
	1.8.1	Sensibilisation et mobilisation des familles sur l'importance des mesures administratives relatives au Mariage, et au Divorce, ainsi que les droits et devoirs qui en découlent	53 campagnes touchant toutes les Moughataas	SECF-MC	MJ-ONG	3TA1-3TA5	26,0
	1.8.2	Sensibilisation et mobilisation des familles sur les droits et devoirs de chacun des membres de la famille	53 campagnes touchant toutes les Moughataas	SECF-MC	MJ-ONG	3TA1-3TA5	26,0
	1.8.3	Sensibilisation contre les phénomènes de délinquance	5 campagnes nationales	SECF-MC	MJ-MSAS-ONG	3TA1-2TA5	5,0

2	Famille et Éducation					64,1
	Renforcer les capacités éducatives de la famille					-
	2.1	Valoriser le rôle de la famille dans le domaine éducatif				19,0
		2.1.1 Élaboration et diffusion de programmes IEC sur le rôle de la famille dans l'éducation (petite enfance, scolarisation des filles, âge de scolarité, travail des enfants...)	4 programmes diffusés au plan national	SECF	MC-MEFS	1TA2-2TA5 1,5
		2.1.2 Intégration de l'éducation civique familiale et environnementale dans les programmes éducatifs	programmes intégrés au niveau secondaire et universitaire	SECF	MEFS-MESR-MDRE	4TA1-3TA5 5,0
		2.1.3 Organisation d'actions de formation sur l'éducation familiale en faveur des éducateurs / encadreurs	des actions touchant 1000 éducateurs /encadreurs	SECF	MEFS-MESR	4TA1-3TA5 12,5
	2.2	Impulser la synergie et la complémentarité entre la famille, l'école et le milieu social au service de l'éducation				45,1
		2.2.1 Promotion des Associations des Élèves (culturelles, sportives..) dans les établissements scolaires	15% des Ets secondaires disposent d'associations	SECF	MEFS-APE-MCJS-MC	4TA1-3TA5 5,5
		2.2.2 Généralisation des Associations de Parents d'Élèves	80% des Etablissement disposent d'APE	SECF	MEFS-APE	4TA1-3TA5 5,0
		2.2.3 Organisation de Campagnes pour sensibiliser les parents sur l'importance du suivi pédagogique par les parents	23 campagnes régionales organisées	SECF	MC-ONG	4TA1-3TA5 19,5
		2.2.4 Réalisation d'une étude diagnostique sur la complémentarité des rôles éducatifs entre famille, école et milieu social	1 étude réalisée	SECF	BE	4TA1-1TA2 2,1
		2.2.5 Adoption et Généralisation progressive de l'uniforme au niveau de l'enseignement fondamental	uniforme généralisé au fondamental	SECF	MEFS-APE	4TA1-3TA5 13,0

3	Famille et Ressources Économiques						78,4
	Participer à la création de ressources économiques pour la famille et renforcer ses capacités en matière de production et de gestion						-
	3.1	Encourager et Appuyer les initiatives des familles dans le domaine de la production					33,0
	3.1.1	Réalisation d'études et enquêtes sur les activités les plus indiquées pour la famille productive	une pile d'AGR identifiées	SECF	CDHLCPI	2TA2-3TA2	4,4
	3.1.2	Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la productivité au sein des familles	5 campagnes nationales réalisées	SECF	CDHLCPI	1TA2-2TA5	7,5
	3.1.3	Conception et réalisation des micro- projets générateurs de revenus aux profits des familles	26 micro -projets réalisés	SECF	CDHLCPI	1TA3-2TA5	13,0
	3.1.4	Consacrer des parts des Crédits aux familles productives	5% des crédits alloués aux familles	SECF	MAED-CDHLCPI	1TA3-4TA5	2,1
	3.1.5	Organisation de campagnes de sensibilisation sur la gestion rationnelle du budget familial	5 campagnes nationales réalisées	SECF	CDHLCPI-ONG	1TA2-2TA5	6,0
	3.2	Donner la priorité à la famille productive dans les programmes de développement					31,0
	3.2.1	Organisation de campagnes de masses sur "la famille productive" (ateliers de formation, séminaires, contacts directs)	5 ateliers, 5 séminaires et 300 contacts directs au profit de 3000 personnes	SECF	CDHLCPI-ONG	1TA2-2TA5	15,0
	3.2.2	Introduction de la notion de famille productive dans les programmes de développement	5% des programmes de développement intègrent la notion	SECF	MAED-CDHLCPI	1TA2-4TA5	3,0
	3.2.3	Attribution de Prix aux meilleurs projets réalisés par des familles productives	13 prix annuels au plan national	SECF	MAED-CDHLCPI	2TA3-4TA5	13,0
	3.3	Renforcer les capacités des familles en matière de gestion					14,4
	3.3.1	Élaboration de Programmes de sensibilisation sur l'adéquation entre la production et la consommation	1 programme élaboré	SECF	MC-CDHLCPI	1TA3-2TA3	2,2
	3.3.2	Introduction de l'économie familiale dans les programmes d'alphabétisation, l'enseignement et la formation professionnelle	1 module sur l'économie familiale introduit dans les programmes	SECF	MCAEOI-MFPE-MESR	4TA3-3TA5	4,4
	3.3.3	Organisation de campagnes d'information sur les avantages de l'épargne	5 campagnes nationales réalisées	SECF	MC-CAPEC	1TA2-2TA5	6,0
	3.3.4	Renforcement des capacités des agents responsables des programmes destinés à la famille	50 agents bénéficient d'un renforcement des capacités	SECF	MAED-CDHLCPI	1TA2-2TA4	1,8

4	Famille et Services socio- sanitaires						65,7
	Améliorer les conditions sanitaires et sociales de la famille					-	-
	4.1	Développer le niveau d'éveil familial en matière d'éducation sanitaire					12,4
	4.1.1	Mise en œuvre de programmes d'éducation sanitaire, de prévention, d'hygiène et de propreté	1 programme national mis en œuvre	SECF	MSAS-MEFS-ONG	2TA2-2TA5	5,2
	4.1.2	Introduction de l'éducation nutritionnelle dans les programmes des centres de formation	1 module d'éducation nutritionnelle introduit	SECF	MASAS-MEFS-ONG	3TA2-3TA3	1,2
	4.1.3	Mise en œuvre de programme d'éducation sanitaire en matière de SSR de lutte contre les IST et VIH/SIDA	1 programme national mis en œuvre	SECF	MSAS-ONG	1TA3-2TA5	6,0
	4.2	Promouvoir l'accès de la famille à une alimentation saine et équilibrée					21,5
	4.2.1	Élaboration et diffusion de Guides sur l'alimentation saine et équilibrée	1 guide diffusé au plan national	SECF	MSAS-ONG	1TA3-2TA3	4,2
	4.2.2	Étude des habitudes et des interdits alimentaires	1 étude sur les habitudes et des interdits alimentaires réalisée	SECF	MSAS-ONG	3TA2-4TA2	2,2
	4.2.3	Vulgarisation des bonnes habitudes alimentaires chez les familles, en tenant compte du milieu, de l'activité et de la saison	5 Campagnes nationales de vulgarisation organisées	SECF	MSAS-ONG	1TA3-2TA5	6,0
	4.2.4	Promotion de la consommation des produits alimentaires locaux à valeur nutritionnelle (niébé, maïs, sorgho, dattes...)	1 campagne nationale de vulgarisation réalisée	SECF	MSAS-MDRE-ONG	3TA3-4TA3	2,5
	4.2.5	Conception de programmes d'éducation nutritionnelle en faveur des membres de la famille à besoins spécifiques (enfants, femme enceinte, personnes âgées...)	3 programmes d'éducation conçus	SECF	MSAS-MEFS-CDHLCPI	2TA2-3TA2	3,6
	4.2.6	Intégration de modules d'éducation nutritionnelle familiale dans les programmes d'enseignement	2 modules d'enseignement intégrés	SECF	MSAS-MEFS	3TA3-3TA5	3,0

	4.3	Renforcer et développer les services de santé familiale		SECF	MSAS-ONG		11,0
	4.3.1	Mise en place de services SR aux niveaux des Centres de Promotion de la Femme	5 Services fonctionnels	SECF	MSAS-ONG	4TA1-4TA5	5,0
	4.3.2	Formation de Formateurs en matière de SR	100 formateurs formés	SECF	MSAS-ONG	3TA1-3TA4	6,0
	4.4	Renforcer la décentralisation des services socio-éducatifs destinés à la famille					20,8
	4.4.1	Organisation de l'action sociale au niveau régional et communal	1 service social fonctionnel au niveau régional et dans chaque Commune urbaine	SECF	MSAS-ONG	1TA2-3TA5	15,0
	4.4.2	Encadrement des formateurs en matière d'action sociale	50 formateurs encadrés	SECF	MSAS-ONG	2TA2-3TA5	3,3
	4.4.3	Réalisation d'études spécifiques sur les causes et conséquences de l'éclatement des foyers	1 étude réalisée	SECF-MJ	BE	2TA2-3TA2	2,5

5	Famille à situations particulières						102,6
	Améliorer les conditions de vie des familles à situations particulières						-
	5.1	Protéger et intégrer les familles vivant à l'étranger			SECF	MAEC	71,1
	5.1.1	Réalisation d'études sur les conditions de vie des familles mauritaniennes résidant à l'étranger	3 études diagnostiques réalisées	SECF	MAEC	1TA3-2TA3	6,6
	5.1.2	Création de dossiers sociaux pour les familles résidant à l'étranger	dossiers familiaux au profit de 1000 familles nécessiteuses	SECF	MAEC-MCEC	2TA3-3TA5	2,2
	5.1.3	Soutien à la création d'amicales des familles mauritaniennes à l'étranger	10 amicales créées et soutenues	SECF	MAEC	2TA3-3TA5	2,5
	5.1.4	Organisation d'un atelier de formation au profit des fonctionnaires des ambassades et consulats sur les problèmes des familles expatriées	5 ateliers organisés	SECF	MAEC-MAED	2TA3-3TA5	6,0
	5.1.5	Promotion de colonies de vacances dans le pays en faveur des enfants mauritaniens vivant à l'étranger	5 colonies aux profits de 500 enfants	SECF	MAEC-MCJS	2TA2-3TA5	10,0
	5.1.6	Organisation de Campagnes d'information et d'orientation destinées aux familles expatriées	1CD sur la Mauritanie et 1 revue annuelle publiée et disponible auprès des ambassades, 5 missions religieuses et culturelles et 1 Site Web. dédié aux familles résident à l'étranger	SECF-MC	MAEC-MCJS-MCAEOI	2TA2-3TA5	31,6
	5.1.7	Adoption d'un cadre préférentiel d'investissement en Mauritanie au profit des familles résident à l'étranger	1 cadre préférentiel adopté et appliqué	SECF-MAED	MAEC	2TA2-3TA5	3,2
	5.1.8	Sensibilisation des familles vivant à l'étranger sur les avantages de l'investissement en Mauritanie	3 campagnes organisées	SECF-MAED	MAEC	2TA2-3TA5	9,0
	5.2	Améliorer les conditions de vie des familles dirigées par des femmes					08,4
	5.2.1	Réalisation d'études sur les familles dirigées par des femmes	1 étude diagnostique réalisée	SECF	CDHLCPI	3TA2-4TA2	2,2
	5.2.2	Expérimentation de programmes spécifiques en faveur des familles dirigées par des femmes	1 programme conçu et expérimenté	SECF	CDHLCPI	1TA3-3TA5	3,6
	5.2.3	Développement d'une base de données sur les familles vivant à l'étranger dirigées par des femmes	1 base de données fonctionnelles	SECF	MAEC	2TA2-3TA5	2,6

	5.3	Appuyer les familles ayant des besoins spécifiques					23,1
	5.3.1	Réalisation d'études sur les familles à situations particulières	1 étude diagnostique réalisée	SECF	CDHLCPI	3TA2-4TA2	1,6
	5.3.2	Expérimentation des programmes de réhabilitation et d'intégration socio-économique des familles en situations particulières	1 programme conçu et expérimenté	SECF	CDHLCPI	1TA3-3TA5	3,6
	5.3.3	Formation de cadres spécialisés en matière de réhabilitation et d'intégration des handicapés	13 cadres formés	SECF	MSAS- CDHLCPI	2TA3-4TA4	14,4
	5.3.4	Renforcement des services de protection sociale des handicapés	5 services renforcés	SECF	MSAS- CDHLCPI	2TA3-3TA5	3,5

6	Changement des mentalités et plaidoyer						89,2
	<i>Euvrer pour un changement des mentalités</i>						-
	6.1	Organisation de campagnes de sensibilisation au profit des femmes sur les questions éducatives, sanitaires, économiques et environnementales					19,5
	6.1.1	Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur la scolarisation des filles, la santé, la gestion et la préservation de l'environnement	Programme réalisé	SECF	MC- MAED	1TA1-4TA4	12,5
	6.1.2	Organisation d'ateliers de concertation réunissant experts et formateurs autour des thèmes précités.	4 ateliers organisés	SECF	MC- MAED	3TA1-1TA2	7,0
	6.2	Mise en œuvre d'un plan de sensibilisation orienté vers la mobilisation des femmes et des leaders communautaires en faveur de la participation des femmes au niveau politique					15,0
	6.2.1	Organisation de causeries- débats en faveur des femmes	Programme des causeries élaboré	SECF	MC- MAED	4TA1-4TA5	8,5
	6.2.2	Organisation d'ateliers et de journées de concertation avec les leaders d'opinion, en vue de leur mobilisation en faveur de la participation des femmes au niveau politique et à la prise de décision	Ateliers réalisés	SECF	MC- MAED	1TA2-3TA5	6,5

		Acquérir l'appui des décideurs, des leaders d'opinions et des partenaires à la politique de la famille					
	6.3	Mobilisation des décideurs et des partenaires en faveur de la politique de la famille					19,2
	6.3.1	Organisation de journées de plaidoyer pour les décideurs et les partenaires au développement	5 journées organisées	SECF-MC	MC-MAED	1TA1-ATA4	2,5
	6.3.2	Œuvrer pour que le SECF soit érigé en Ministère chargé de la famille, de la femme et de l'enfant	Les leaders politiques soutiennent cette option		MC-OSC	3TA1-1TA2	2,0
	6.3.3	Organisation de journées portes ouvertes sur la famille	5 journées organisées		MC-MAED-OSC	2TA3-3TA5	5,5
	6.3.4	Production d'un rapport national annuel sur la situation de la famille	rapport annuel élaboré		MAED	4TA1-4TA5	6,0
	6.3.5	Organisation de tables rondes sur la politique de la famille.	4 tables rondes organisées	SECF	CDHLCPI-OSC	1TA2-3TA5	3,2
	6.4	Mobiliser les Leaders d'opinion pour la politique de la famille					17,6
	6.4.1	Organisation d'ateliers régionaux de mobilisation des leaders d'opinion	4 ateliers interrégionaux organisés	SECF-MC	MCJS-MCAEOI	1TA1-ATA4	4,8
	6.4.2	Tournées de vulgarisation de la politique de la famille	1 tournée nationale organisée	SECF-MC	MAED-ONG	3TA1-1TA2	8,0
	6.4.3	Journées de réflexion sur le rôle de la famille	4 journées campagnes	SECF	MC-MSAS-MEFS-SC	2TA3-3TA5	4,8
	6.5	Mobiliser l'appui des médias					17,9
	6.5.1	Mise en place d'un pool médiatique d'appui à la politique de la famille	1 pool médiatique opérationnel	SECF-MC	médias	1TA1-ATA4	8,4
	6.5.2	Concours des meilleures productions médiatiques sur la famille (articles, reportages, émissions radio ou TV...)	1 concours par an	SECF-MC	médias	3TA1-1TA2	9,5
		Total Général sur 5 ans					550,9